



ASSOCIATION DES RIVERAINS DE L'AÉROPORT DE GENEVE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2019 RAPPORT D'ACTIVITÉS

Activités du Comité

1. Le Comité s'est réuni 10 fois en 2018. Sa réunion de mai 2018 était ouverte à tous les membres de l'ARAG et ce sont les préoccupations exprimées à cette occasion qui ont donné lieu au thème de l'AG 2019, *l'aménagement territorial dans le contexte du nouveau PSIA fédéral pour Genève* (Plan sectoriel d'infrastructures aéronautiques).
2. Les membres du Comité ont représenté l'Association au sein de divers organisations ou organes : la CARPE (Coordination régionale pour un aéroport respectueux de la population et de l'environnement), la CESAR (Coalition environnement et santé pour un transport aérien responsable), l'UECNA (Union européenne contre les nuisances aériennes) et la CCLNTA (Commission consultative pour la lutte contre les nuisances dues au trafic aérien) et ses sous-commissions. En outre ils ont participé à trois manifestations pour le climat.
3. Dans l'absence d'un président ou d'une présidente, le Comité a travaillé de manière collégiale avec une rotation de l'animation et du secrétariat des réunions.
4. Les tâches suivantes ont été assumées par les membres du Comité.
 - Denise Adler : documentation sur les questions de nuisances, de pollution et de santé
 - Jean-Daniel Borgeaud: conseils juridiques et généreux accueil du Comité pour ses réunions dans son étude
 - Mike Gerard: mise à jour des listes de mouvements du trafic aérien (IMTAG) sur le site ARAG; gestion des microphones capteurs de bruit des avions
 - Jeanne-Marie Killisch: maintien de la liste des membres et des sympathisants
 - Nigel Lindup: représentation au sein de la CCLNTA; lancement du site web rénové
 - Claude Piotton: tenue des comptes de l'association et gestion des demandes d'adhésion
 - Alain Rosset: suivi de la presse, divers apports pratiques et rédaction

Contact avec le public

5. Des membres du comité ont répondu aux demandes de personnes perturbées par les nuisances et d'étudiants qui préparaient un travail sur l'aéroport et/ou le trafic aérien.

Site web de l'ARAG (arage.ch)

6. La refonte du site web s'est achevée et le site rénové a été lancé en mai 2018. Sachant que le webmaster devrait démissionner dès l'AG 2019, le Comité a lancé un appel au mois de juin pour solliciter les membres à aider à l'entretien du site. Devant l'absence de réponse le Comité a engagé une petite société informatique qui se chargera de la sécurisation du site et de quelques fonctions ou petites améliorations ponctuelles, pour une somme modique annuelle. Par contre, les modifications d'envergure se paient séparément, à l'heure. Il est donc important de remplacer le webmaster afin d'avoir la possibilité de réduire de tels coûts en partageant ces tâches avec notre partenaire.

CARPE

7. Au niveau régional, l'ARAG a été très active au sein de la CARPE. Nigel Lindup en est membre du Comité, Claude Piotton en est le vérificateur aux comptes, et Mike Gerard, Denise Adler et Alain Rosset ont participé à certaines séances mensuelles ou exercices de rédaction ou recherche. En plus, Jean-Daniel Borgeaud en intègre le groupe de travail juridique.
8. Le Grand Conseil a rejeté l'*initiative cantonale constitutionnelle « Pour un pilotage démocratique de l'aéroport de Genève »*, et y opposera un contre-projet. Deux propositions lui ont été soumises, l'une rédigée par les Verts et l'autre par le PLR. La Commission de l'économie a auditionné la CARPE et l'ARAG à cet égard aux mois de novembre et décembre 2018. La délégation de l'ARAG était composée de Denise Adler, Jean-Daniel Borgeaud et Mike Gerard.
9. La votation aura lieu au mois de novembre 2019. La *récolte de fonds* a déjà commencé à travers la vente du livre *Avions, toujours plus, pour quoi faire ?* Cet ouvrage offre aux Genevois et aux Genevoises une réflexion sur la logique économique du développement du transport aérien, et en particulier celui de notre aéroport urbain, qui est dommageable à la qualité de vie des riverains. Le livre a été rédigé par un professionnel sur la base des contributions techniques, politiques et rédactionnelles de plusieurs membres de nos deux associations.
10. Les Éditions Jouvence en ont mis à disposition de la CARPE et de l'ARAG 2'000 exemplaires dont l'intégralité du montant récolté sera versée à la CARPE. A son tour, l'ARAG l'a offert à ses membres et sympathisants. Le Comité

remercie vivement ceux et celles qui ont volontairement décidé de rembourser l'ARAG et donc de soutenir la campagne de la CARPE.

CESAR et UECNA

- 11.** Au niveau national Denise Adler et Mike Gerard ont représenté l'ARAG à des réunions de l'association faitière CESAR. Au niveau international, Mike Gerard a assisté à l'AG de l'UECNA à Bruxelles au mois de novembre.

CCLNTA

- 12.** Nigel Lindup a représenté l'ARAG à 6 séances de la CCLNTA en 2018. Parmi les points qu'il a soulevés figurent quatre *propositions techniques pour atténuer le bruit des avions*, mises en avant par des membres de l'ARAG. L'aéroport semble les avoir examinées en détail et en a retenu deux comme faisables en principe, à savoir l'approche « à pente forte » et un décalage du seuil de la piste afin de permettre d'atterrir plus loin. Des études dans ce sens seront recommandées mais des changements dans la pratique ne sont pas pour demain.
- 13.** L'ARAG a aussi questionné la façon dont des *vols de calibrage* sont organisés. Ces vols, qui s'exécutent deux fois par an sur deux ou trois nuits, sont incontournables, étant indispensables au bon fonctionnement des systèmes de contrôle des vols. L'ARAG a donc insisté comme minimum sur le besoin d'une communication adéquate afin de préparer la population pour les émissions de bruit accrues pendant les nuits en question.
- 14.** Au sein de la Sous-commission des trajectoires (SCT) il y a eu quelques progrès en ce qui concerne l'*interdiction d'atterrissage en contresens après 22h*. L'expérience commencée il y a deux ans, sur proposition de l'ARAG, est considérée comme une réussite, le taux d'atterrissages en contresens ayant été réduit de 70 %. Cette interdiction pourrait donc être entérinée dans le règlement de l'aéroport.
- 15.** Par contre, pour les *mouvements le matin* qui dérangent toute la population aux deux bouts de la piste, il n'y aurait pas de possibilité de s'en tenir à une seule direction de mouvement. La situation est plus complexe que le soir, s'agissant de mouvements mixtes, qui demanderaient des décisions tactiques et ad hoc, en fonction de la sécurité et de l'efficacité, les deux critères clés pour Skyguide.
- 16.** Dès 2019 l'ARAG sera représentée à la CCLNTA par *Alain Rosset*.

PSIA (Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique)

- 17.** Mi-novembre 2018 le Conseil fédéral a publié la version finale de la *fiche PSIA pour Genève*. Malgré les 300 prises de position préparées en plénières de fin d'année 2017/2018 par l'ARAG, la CARPE, des associations de résidents, des communes et des individus, toutes bien étayées et documentées, l'OFAC n'a presque pas modifié le projet original. Il est regrettable que la politique fédérale ne fasse toujours pas le lien entre l'aviation et la destruction climatique.
- 18.** En plénières vacances d'été 2018 nous étions invités à préparer nos prises de position sur le projet de révision de la *partie conceptuelle du PSIA*, document de base établissant la pratique fédérale en aviation pour toute la Suisse. La CARPE en a rédigé une avec la collaboration de quelques membres de l'ARAG, et l'ARAG l'a endossée. Encore une fois, ce document de la Confédération ne contient rien qui fasse croire que nos autorités comprennent le lien entre l'aviation et le déséquilibre croissant de notre système climatique.

Perspectives 2019

- 19.** Le plus important sera la campagne en vue de la votation sur l'initiative de la CARPE.
- 20.** Les plans directeurs cantonaux et communaux devront être revus à la lumière du nouveau PSIA. Toutefois bien des élus se plaignent de ne pas trouver de données fiables, entre autres sur les zones de bruit. L'ARAG suivra ce processus, dans la mesure de ses effectifs.
- 21.** Même si le PSIA n'est pas susceptible de recours, les projets de construction dans la zone aéroportuaire en découlant le seront. Au besoin l'ARAG fera opposition, également en fonction de ses effectifs.
- 22.** Le site aragge.ch continuera à se développer afin de fournir des renseignements précieux.

Appel de candidatures au Comité 2019

- 23.** Un membre démissionne en 2019. Afin d'assurer la continuité et la coordination du travail et la bonne représentation des riverain-e-s au sein des instances pertinentes, il faut *un président ou une présidente, un(e) secrétaire et un(e) webmaster*. Il faut également poursuivre l'enregistrement des vols sur le site (page IMTAG).

Le Comité de l'ARAG, le 13 janvier 2019